



## CHARTRE PARTENARIALE Nouvelle – Aquitaine

---



LA MOBILITÉ EST EN NOUS





---

## CHARTRE PARTENARIALE Nouvelle – Aquitaine

---

**E**n vue de favoriser la sauvegarde des entreprises, des emplois et des compétences dans des conditions garantissant la santé des salariés, dans une perspective de développement durable.



### —préambule

La situation de pandémie mondiale causée par le Covid 19 a généré depuis la mi-mars de fortes perturbations de l'économie française et néo-aquitaine, faisant peser une menace forte sur de nombreux secteurs et filières.

Les mesures d'urgence prises par le gouvernement et confortées par le Conseil régional ont permis la survie à court terme du tissu économique et ont ainsi évité un marasme immédiat. Ces mesures sans précédent reposent principalement sur un dispositif exceptionnel d'activité partielle, très nettement amélioré par rapport à la situation ante-Covid et des mesures de soutien financier. Celles-ci ont visé soit à soulager la trésorerie à court terme (reports d'échéances fiscales et sociales), soit à faciliter l'accès au crédit bancaire ou soutenir financièrement les entreprises : elles ont été complétées en Nouvelle-Aquitaine par un plan d'urgence déployé par le Conseil régional comportant des aides en subvention et en prêt à destination des entreprises.

La mise en œuvre du plan d'urgence a été grandement facilitée en Nouvelle-Aquitaine par une forte mobilisation des chambres consulaires, qui ont joué le rôle de premier guichet d'accueil, d'information et d'orientation pour les entreprises (33 742 entreprises ont ainsi été accompagnées par les CCI de Nouvelle-Aquitaine, et 31 000 par les CMA), Les organisations professionnelles régionales et territoriales ont également été fortement mobilisées dans l'accompagnement des entreprises.

Ces dispositifs ont pleinement été mis en œuvre en Nouvelle-Aquitaine : plus de 110 000 entreprises ont bénéficié de l'activité partielle pour maintenir les moyens d'existence d'un million de salariés, soit près de 2 salariés sur 3 du secteur privé. 52 000 entreprises ont eu accès aux Prêts garantis par l'Etat pour un montant global de 7,3 milliards d'€. Le fonds de solidarité a bénéficié à 160 000 entreprises pour le volet 1 et 1300 pour le volet 2. Les reports de cotisations sociales représentent près d'un milliard d'€ pour 175 000 entreprises et les reports d'échéances fiscales se montent à 164 millions d'€ pour 7300 entreprises (dernières données disponibles au 24 juin).

Le plan d'Urgence voté par le Conseil régional de plus de 90M€ a permis d'aider plusieurs milliers d'entreprises au 2 juillet :

- ▶ 340 405 aides via le volet 1 et 1430 TPE aidées via le volet 2 du fonds national de solidarité, co-financés par l'Etat et le Conseil régional
- ▶ 482 prêts octroyés à des TPE via le fonds de solidarité et de proximité
- ▶ plus de 65 associations aidées via le fonds associatif
- ▶ plus de 107 entreprises soutenues via le fonds d'urgence à leur destination
- ▶ près de 10 000 réponses téléphoniques et 5 500 mails répondus provenant de dirigeants d'associations et d'entreprises.

Faire face à la crise nécessite de répondre à l'urgence économique et sociale, mais aussi de préparer les conditions d'une meilleure résilience de notre économie, de nos territoires et de la société, d'accompagner l'accélération des transitions écologique et numérique pour un emploi et un travail de qualité.

Dans cet esprit, sous l'impulsion de **l'Etat et du Conseil régional**, dans le cadre de la présente Charte, les organisations professionnelles patronales et syndicales, les chambres consulaires, conviennent d'agir ensemble pour favoriser une reprise d'activité répondant aux principes suivants :

## PRINCIPES PARTAGÉS

### 1 UNE MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS POUR PRÉSERVER L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES PENDANT LA PHASE DE REPRISE

Les entreprises doivent pouvoir compter sur des salariés formés et motivés pour aborder la reprise économique dans les meilleures conditions. Cela nécessite de maintenir à chaque fois que c'est possible la relation contractuelle, et de renforcer le recours à la voie professionnelle qu'il s'agisse de formation

#### SE DOTER D'UNE VISION STRATÉGIQUE DES FILIÈRES APRÈS LA CRISE, DANS LEUR INSERTION DANS L'ÉCONOMIE GLOBALE

Afin d'anticiper la crise économique dans tel ou tel secteur, mais aussi distinguer les filières de transition de «rebond» ou sur lesquelles un investissement peuvent être prometteur, la Région mènera une analyse stratégique avec son

#### FORMER PLUTÔT QUE LICENCIER

Pour les signataires de la présente Charte, la formation professionnelle doit être placée au cœur du processus de transition et de reconstruction. Afin d'appuyer la relance des activités économiques et de limiter les licenciements, ils proposent ainsi de déterminer et de soutenir de manière coordonnée le développement des compétences au plus près des besoins du marché du travail et des territoires, notamment au travers des dispositifs nationaux « FNE-formation » et activité partielle de longue durée (APLD), et du «Fonds de rebond» régional. Impulsée par l'Etat et la Région, cette initiative ciblera les filières économiques et les entreprises stratégiques pour l'économie régionale, visera les compétences de base tout comme celles liées aux évolutions attendues des secteurs d'activité et favorisera la certification gage d'évolution professionnelle.

#### DÉVELOPPER LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS ET LE PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE À BUT NON LUCRATIF

Le prêt de main d'œuvre à but non lucratif et les groupements d'employeurs peuvent constituer une voie alternative pour préserver et/ou développer l'emploi .

#### SOUTENIR L'APPRENTISSAGE

Soutenir l'apprentissage est indispensable pour que la rentrée 2020 puisse permettre à autant de jeunes que cette année de bénéficier d'un contrat d'apprentissage. En complément des dispositifs d'appui décidés par le niveau national et en cohérence avec tous les acteurs de l'apprentissage en région,, les signataires de la Charte s'engagent à promouvoir le recrutement d'apprentis dans le cadre d'un plan régional, avec pour objectif de permettre aux sortants de 3ème ou du baccalauréat d'être accueillis en centre de formation des apprentis ou dans un dispositif de formation continue en attendant de trouver un contrat

continue, d'apprentissage ou de formation scolaire, qui correspondent à des leviers complémentaires pour irriguer l'économie d'un nombre de suffisant de compétences disponibles à tous les stades de la crise puis de la relance.

prestataire ADIT et associera l'Etat. Les résultats de ces travaux seront partagés et débattus avec les signataires de la présente charte.

Elle s'appuiera à cet effet sur un partenariat construit avec les branches professionnelles.

Un accompagnement spécifique des salariés des TPE/PME sera mis en œuvre en région Nouvelle-Aquitaine: Des cellules d'accompagnement, d'information et de reclassement (interentreprises ou pluri-entreprises) pourront être mises en place dans les bassins d'emploi afin de prévenir des difficultés économiques pour maintenir l'emploi, en mobilisant tous les dispositifs d'appui, l'information des salariés et l'accompagnement des parcours professionnels.

L'emploi saisonnier fera l'objet d'une attention particulière le cas échéant.

Les parties signataires conviennent de développer /conformer les outils pour faciliter le recours à ces dispositifs.

d'apprentissage.

La prise en compte de la situation des jeunes est aussi importante. Ce plan de relance pour l'apprentissage doit être l'occasion de relancer le principe de la collecte des offres de contrats d'apprentissage. Il doit aussi prendre en compte les enseignements de la période de crise sanitaire que nous traversons.

Il conviendra de s'assurer que l'obligation de formation jusqu'à 18 ans sera mise en œuvre partout sur le territoire néo-aquitain.

## **MAINTENIR L'ORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE ET RENFORCER ET VALORISER LES PLATEAUX TECHNIQUES DES LYCÉES PROFESSIONNELS ET CFA**

Les signataires de la présente charte partagent les priorités suivantes :

► Accompagner les jeunes et leurs familles dans leurs choix d'orientation vers la voie professionnelle par un plan d'actions régional sur les compétences et les métiers, afin de contredire l'inquiétude que va générer la situation économique des entreprises. A une époque où la relocalisation de la formation dans l'entreprise est une tendance lourde (actions de formation en situation de travail notamment), il conviendra d'utiliser les sites des lycées professionnels et CFA pour développer la politique d'orientation et de formation avec les professionnels. L'objectif sera de ne laisser aucune place vacante dans les formations professionnelles sur l'ensemble du territoire qui comporte un réseau très dense de plateaux techniques, de lycées et de CFA.

► Soutenir l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés de la voie professionnelle et leur proposer des parcours complémentaires de qualification lorsque l'emploi n'est pas au rendez-vous. Leur permettre ainsi de monter en compétence, de gagner en employabilité, et ne pas dégrader l'image des secteurs économiques impactés.

► Mobiliser l'ensemble de l'offre de formation en soutien de la politique régionale et professionnelle d'information et d'orientation organisée par le Conseil Régional et appuyée par les branches professionnelles.

## **2 ACCOMPAGNER LA TRANSITION ET LA RELANCE D'ACTIVITÉ EN SÉCURITÉ EN PROMOUVANT LE DIALOGUE SOCIAL**

Le passage d'une phase de confinement partiel ou total au déconfinement interroge l'organisation du travail dans les entreprises, dans un contexte d'anxiété sociétale persistante. La réussite de cette transition nécessite un dialogue social de qualité conduit dans les entreprises et dans les branches professionnelles à travers leurs instances paritaires.

Pour développer l'emploi des salariés et sécuriser leurs parcours professionnels, accroître l'attractivité des territoires et favoriser la réponse aux besoins en ressources humaines des entreprises, l'importance d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale, complémentaire des GPEC d'entreprises et de branches est affirmée par les signataires de la charte.

En complément, les observatoires départementaux du dialogue social contribueront à faciliter cette transition délicate en vulgarisant les divers supports d'information élaborés par le Ministère du travail et les syndicats de branche et en communiquant sur les bonnes pratiques.

Les organisations professionnelles organisées à cet effet déploieront leurs services d'appui et de conseil auprès de leurs adhérents. Elles participeront activement à la diffusion de ces différents supports auprès de leurs adhérents, sur l'ensemble du territoire.

Les dispositifs existants mis en œuvre par différents partenaires (ARACT, Services santé au travail, CARSAT) feront l'objet d'une large promotion.

## **3 ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE TRANSITION ET DE RECONSTRUCTION AMBITIEUX INDISPENSABLE AU REDRESSEMENT DE L'ÉCONOMIE, DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les signataires de la présente Charte s'engagent à participer de manière active au déploiement du plan de transition et de relance qui sera mis en œuvre au plan national et au Plan de transitions et de reconquête technologique régional, dans une logique de complémentarité ou d'effet de levier.

Compte tenu des spécificités de l'économie néo-aquitaine, une attention particulière devra être portée dans la définition et la déclinaison du plan de transition et de reconstruction :

► aux secteurs de l'hôtellerie-restauration-tourisme et de la culture ;

► à l'industrie (notamment l'aéronautique, l'automobile ou encore les industries de santé) ;

► aux productions agricoles et agro-alimentaires

► au secteur de l'économie sociale et solidaire

► aux secteurs du bâtiment et des travaux publics et du paysage ;

► au secteur de la formation.



Des filières de transition devront être identifiées et ciblées, afin d'y investir. Il s'agit tout à la fois de développer des secteurs alternatifs à ceux qui seront en difficulté et donner des débouchés aux compétences présentes sur le territoire, tout autant que de développer des activités stratégiques pour l'économie régionale, en veillant aux transitions écologiques, numériques et technologiques. Les opportunités doivent être saisies pour préserver et développer des emplois par contrats de transition et permettre de coordonner à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, l'ensemble des dispositifs collectifs et individuels existants.

Ce plan de transition et de relance agira notamment sur :

- ▶ les organisations du travail : la reprise d'activité dans **un contexte de virus persistant** comme la massification du télétravail appellent à se pencher sur les organisations du travail. Ce sont autant d'opportunités d'agir sur la qualité du travail et la réduction des pénibilités ;
- ▶ l'accélération de la transition écologique en s'inscrivant dans les orientations « Neo Terra » adoptées par le Conseil régional et les ambitions affichées par l'Etat pour accélérer la transition écologique et faire de l'économie française la première économie décarbonée d'Europe ;
- ▶ un dialogue social de qualité, approfondi avec les territoires, pour traiter la question de l'emploi dans son ensemble mais au plus près des besoins.
- ▶ Le renforcement des fonds propres des entreprises afin

de rééquilibrer leurs bilans et leur permettre de réinvestir.

- ▶ L'accompagnement à la diversification et la recherche de nouveaux débouchés commerciaux
- ▶ L'investissement dans des domaines et des technologies stratégiques dans un double objectif de positionnement sur des marchés durables et créateurs de valeur et de renforcement de la souveraineté technologique et industrielle

En outre, en complément des actions spécifiquement planifiées pour les filières concernées, une attention particulière devra également être portée au tissu régional des PME-PMI afin de renforcer leurs chances de pérennité et de participation à la reprise économique.

**Ce plan de transition et de relance, qui devrait comprendre une assise contractuelle entre l'Etat et la Région sur l'investissement, pourrait s'articuler en deux phases :**

- ▶ Une phase initiale (dès la fin de 2020), consistant à choisir et accélérer des projets et investissements publics et privés en cours ;
- ▶ Une phase à moyen terme (à partir de 2021), consistant à dessiner les axes et réorienter les interventions publiques dans l'aménagement et l'économie régionale.

## GOUVERNANCE

La situation présente, d'une extrême gravité, nécessite la mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs régionaux. C'est pourquoi il est décidé la mise en place en Nouvelle-Aquitaine d'une conférence sociale régionale, rassemblant autour de l'Etat et du Conseil régional les organisations professionnelles patronales et syndicales ainsi que les chambres consulaires.

**Cette conférence co-présidée par l'Etat et le Conseil régional sera réunie régulièrement afin de faire un point de situation sur la mise en œuvre des axes de la présente charte. Les signataires définiront les**

**outils de suivi et évalueront l'efficacité des mesures et dispositifs pour les maintenir ou les réorienter. Cette conférence constituera un lieu de concertation pour la préparation et la mise en œuvre du plan de relance.**

La conférence sociale régionale pourra s'appuyer à cette fin sur les travaux du CREFOP, du CESER, des Organisations de Branches Professionnelles et de leurs outils (Observatoires paritaires, OPCO...) et des divers groupes de suivi activés depuis le début de la crise à l'initiative de l'Etat et/ou du Conseil régional.

Fait à Bordeaux, le 3 Septembre 2020

La Préfète de Région  
Nouvelle-Aquitaine,

**Fabienne BUCCIO**

Le Président de la Région  
Nouvelle-Aquitaine,

**Alain ROUSSET**



Le Directeur Régional de Pole-Emploi de  
Nouvelle-Aquitaine,

**Frédéric TOUBEAU**

Le Président de La Coopération Agricole  
Nouvelle-Aquitaine,

**Denis BARO**

Le Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine,

**Jean-François CLEDEL**

Le Président de l'Union des Métiers et des  
Industries de l'Hôtellerie Nouvelle-Aquitaine,

**Laurent BARTHÉLEMY**

Le Président de la Chambre Régionale des  
Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine,

**Jean-Pierre GROS**

Le Président de l'Union nationale des industries de  
carrières et des matériaux de construction  
Nouvelle-Aquitaine,

**Patrice GAZZARIN**

Le Président de la Chambre régionale  
d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine,

**Dominique GRACIET**

La Présidente de la Fédération Française du  
Bâtiment Nouvelle-Aquitaine,

**Marie-Ange GAY-RAMOS**

Le Président de la Chambre régionale de  
l'Economie Sociale et Solidaire Nouvelle-  
Aquitaine,

**Stéphane MONTUZET**

Le Président de la Fédération Régionale des  
Travaux Publics Nouvelle-Aquitaine,

**Christian SURGET**

Le Président de la Confédération de l'artisanat et  
des petites entreprises du bâtiment Nouvelle-  
Aquitaine,

**Jean-Jacques DUSSOUL**

Le Président de l'Union des industries et métiers  
de la métallurgie Nouvelle-Aquitaine,

**Nicolas FOUCARD**

Le président de la Chambre Nationale de  
l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage  
Nouvelle-Aquitaine,

**Olivier COGULET**

La Présidente de l'Organisation des Transporteurs  
Routiers Européens Nouvelle-Aquitaine,

**Aline MESPLES**

Le Président de la Fédération Nationale des transports Routiers Aquitaine,

**Erick PICQUENOT**

Le Secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail Nouvelle-Aquitaine,

**Jean-Paul PAROT**

Le Président régional de l'union des entreprises de Transport et Logistique de France,

**Philippe LAPART**

Le Délégué régional de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire Nouvelle-Aquitaine,

**Pierre ROUSSEL**

Le Président de l'Association Régionale des Industries Agroalimentaires Nouvelle-Aquitaine,

**Laurent DULAU**

Le Président de la Confédération des petites et moyennes entreprises Nouvelle-Aquitaine,

**Philippe LOISEAU**

Le Président de France Chimie Nouvelle-Aquitaine,

**Christophe MARSAN**

Le Président du Mouvement des Entreprises de France Nouvelle-Aquitaine,

**Philippe NEYS**

Le Secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes Nouvelle-Aquitaine,

**Joël ROY**

Le Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Nouvelle-Aquitaine,

**Cédric TRANQUARD**

Le Vice-Président de l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine,

**Gérard GOMEZ**

